AGENCE
Delphine Teillaud

Vendre, acheter, louer,
l'immobilier c'est notre métier.

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION 2024

EN VIGUEUR À PARTIR DE JANVIER 2024

MAISONS ET APPARTEMENTS À USAGE D'HABITATION

BASE	MANDAT EXCLUSIF OU SUCCÈS*
< 60 000 €	6 000 €
60 001 € < 120 000 €	7 000 €
120 001 € < 250 000 €	6 %
250 001 € < 400 000 €	5,5 %
400 001 € < 650 000 €	5 %
650 001 € < 900 000 €	4 %
> 900 001 €	3,5 %

***MANDAT SIMPLE** : 1% de plus sera appliqué sur ce barème

GARAGES **10% TTC AVEC UN MINIMUM DE 1 500 €**

Estimations successions / rachats de parts
150 € pour un appartement / 250 € pour une maison

LOCAUX COMMERCIAUX **5% HT**